



SQUARE HABITAT
41 Rue du Bourgamon
38400 SAINT MARTIN D'HERES

A l'attention de M. GRATTIER

Réf : JCA2/SB/2204-35
Objet : Proposition d'honoraires

St Jean de Moirans, le 22 Avril 2025

Monsieur,

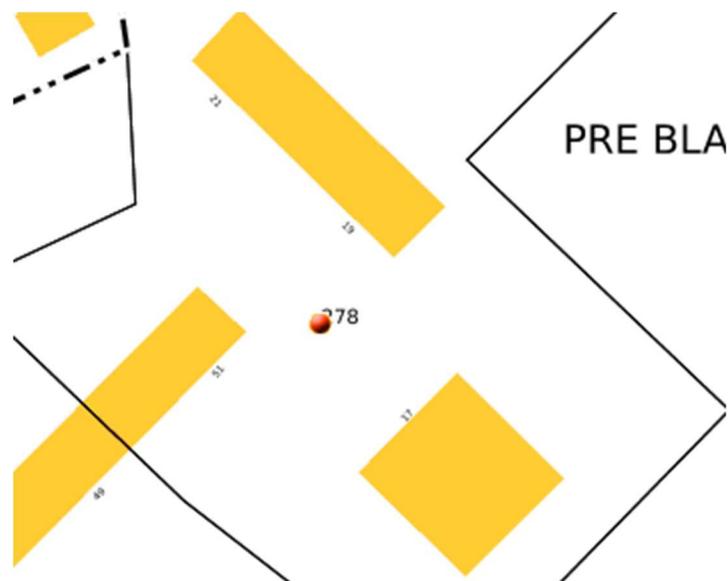
Nous vous remercions pour votre consultation et nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous le détail de notre meilleure offre, dans le cadre d'une Maîtrise d'œuvre du projet de :

RAVALEMENT DES FACADES AVEC OU SANS ITE
(HORS MUR-MUR)

de la Copropriété :

LE RACHAIS
17-19-21 CHEMIN DES ACACIAS
51 CHEMIN DE LA REVIREE
38240 MAYLAN





Notre étude portera sur :

- La réfection des façades dans sa globalité
- Le remplacement des garde-corps

PHASE ETUDE

Projet :

- Réunion de concertation avec le Conseil Syndical
 - Examen des lieux et photos
 - Relevés sur place
 - Etablissement d'un ou plusieurs projet de descriptifs de travaux
 - Présentation au Conseil Syndical en illustrant l'argumentation technique par la documentation et les échantillons que nous possédons.
- **Nota** : sont prises en compte dans notre offre toutes les démarches administratives auprès du Service Urbanisme Réglementaire de la ville de Meylan

Rédaction des pièces écrites

- Après validation des descriptifs de travaux
- Finalisation et établissement des quantitatifs détaillés des travaux

Consultation des entreprises :

- En accord avec le conseil syndical et le syndic, une liste d'entreprises à consulter est établie.
- Les dossiers de consultation sont adressés à chaque entreprise présélectionnée
- Chaque dossier comprend :
 - 1 descriptif des travaux – Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
 - 1 quantitatif des travaux (DPGF)

Dépouillement des offres

- Au reçu des offres, nous établissons un tableau comparatif des prix que nous présentons au conseil syndical en vue d'une réunion de négociation éventuellement.
- Nous assistons le conseil syndical et le Syndic pour présenter le dossier à l'Assemblée Générale en vue du vote des travaux et de l'entreprise

Honoraires phase « ETUDE » = 8 970.00 € HT soit 10 764.00 € TTC (TVA 20%)

Nota :

Lorsque la mission « ETUDE » est suivie d'une mission de Maîtrise d'œuvre d'exécution de travaux, il est appliqué sur les honoraires du Maître d'œuvre un taux réduit de TVA (10 %).

Par contre, « les prestations d'études considérées isolément doivent toujours être soumises au taux normal de TVA » (soit 20 % à ce jour.).

Dans le cas où le vote des phases Etude et Chantier s'effectue en 2 temps, un avoir de TVA sera appliqué sur la phase Chantier au démarrage des travaux.

II – PHASE REALISATION DU CHANTIER**Réunions « couleurs » et DP**

- Organisation des réunions « couleurs » et établissement de la déclaration de travaux

Etablissement des marchés de travaux

Les dossiers des marchés de travaux de l'entreprise adjudicataire sont établis en 2 exemplaires et sont composés des documents suivants :

- Marche de Gré à Gré
- Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Quantitatif
- Assurance – Qualifications de l'entreprise adjudicataire

Planning de travaux

- Après l'ordre de Service donné par la Copropriété un planning des travaux est établi par le Maître d'œuvre en accord avec l'entreprise.

Rendez-vous de chantier

- Un rendez-vous hebdomadaire est fixé, auquel doivent être présents les représentants de l'entreprise, du Maître d'œuvre, du Syndic (facultatif) et du conseil syndical.
- A l'issue de ce rendez-vous, un compte-rendu est diffusé à chacune des parties.

Vérification des situations d'entreprise

- Les situations de l'entreprise sont adressées au Maître d'œuvre qui, après contrôle de l'avancement des travaux, les vise.
- Ces situations sont ensuite adressées au Maître de l'Ouvrage sous forme de proposition de paiement.

Réception des ouvrages

- Une pré-réception est effectuée à la fin des travaux avec consignation par écrit des réserves.
- Une fois les retouches effectuées, les ouvrages sont réceptionnés en présence de tous les intervenants et un procès-verbal est établi, en 2 exemplaires et signé du Maître d'ouvrage et de l'entreprise.

Honoraires phase « CHANTIER » : 29 500.00 € HT soit 32 450.00 € TTC (TVA 10%)

Nota : *Il sera appliqué une TVA à 10 % dans le cadre d'une mission de Maîtrise d'œuvre complète (phase étude + chantier)*

Le règlement de ces honoraires s'effectuera par virement à réception de la facture selon l'échéancier suivant :

1 – les honoraires pour la phase « **ETUDE** » :

50 % à la remise du descriptif des travaux

30 % à la consultation des entreprises

20 % au dépouillement de l'appel d'offre

2 – les honoraires pour la phase « **CHANTIER** » :

échelonnés en mensualités durant la réalisation de l'opération

En cas d'accord, merci de nous retourner un exemplaire de cette offre daté et signé avec la mention « Bon pour accord ».

En souhaitant que cette proposition retienne toute votre attention, et restant à votre entière disposition pour tout renseignement qui vous semblerait nécessaire,

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

La gérante ;
S. BALMAIN

